

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Honneur
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-672763

111935

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8917 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : JENJARE KHALID
 Date de naissance : 18.11.1969
 Adresse : 236 urbain Nouan Zne villas 388
 Tél. : 0660593491 Total des frais engagés : 880,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. BENJELLOUN Houda
 283, Angle Abdelmoumen et Rue Pasquier
 Imm. 7 Appl. N° 1 - INPE: 094259788
 Tél: 0520 18 59 56 / 07 01 31 12 33
 Date de consultation : 17/01/2022
 Nom et prénom du malade : JENJARE MARIAM Age : 55 ans
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
 Nature de la maladie : L'arthrose + Arthrite
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 06/04/2022
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/01/2022	Consultation		200,00 dh	INP : INPE: 091259788 Dr. BENJELLOUN Houda 263, Angle Abdelmoumen et Rue Pasquier Appel N°1 - INPE: 091259788 Tel: 0520 46 59 56 / 07 01 31 42 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/01/2022	2: 848	680 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :															
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION															
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION															
	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25533412 00000000</td> <td>21433552 00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000 35533411</td> <td>00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> <tr> <td colspan="2">[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession</td> </tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>				H		25533412 00000000	21433552 00000000	D	G	00000000 35533411	00000000 11433553	B		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession				
	H																		
	25533412 00000000	21433552 00000000																	
	D	G																	
	00000000 35533411	00000000 11433553																	
	B																		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession																		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr BENJELLOUN Houda

Médecine générale

DU de diabétologie et de nutrition
de l'université de bordeaux

Échographie - ECG

Suivi de grossesse

cupping thérapie

Visite médical pour permis
de conduire



ORDONNANCE

الدكتورة بن جلون هدى الطب العام

حاصلة على دبلوم جامعي في أمراض

السكري و التغذية كلية الطب ببوردو

الفحص بالصدى - تخطيط القلب

تتبع الحمل

الحجامة الطبية

الفحص الطبي لرخصة السياقة

Date : _____

17/01/2022

FILLE JENJARE MARIAM

- glycémie a jeun
- NFS-Plaquettes
- VS
- 25 OH vit D3
- TSH ultrasensible



Dr. BENJELLOUN Houda

263, Angle Abdelmoumen et Rue Pasquier

Imm. 7 Appt. N°1 - INPE: 091259788

Tél: 0520 16 59 56 / 07 01 31 12 33

263, زاوية شارع عبد المومن و زنقة باسكي عمارة رقم 7 شقة رقم 1.

263, Angle Abdelmoumen et rue Pasquier Imm 7 Appt N°1. Tél.: 05 20 16 59 56

En cas d'urgence : 07 01 31 12 33 / E-mail : benjellounhouda87@gmail.com / INPE 091259788

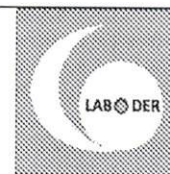
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DEROUA

Lotissement ELWAHDA 2 – N°252 - (Près du Centre de Santé) - DEROUA

Tél : 05 22 51 49 09 - Fax : 05 22 51 45 35 - E-mail : laboratoire.deroua@gmail.com

Patente n° 55807051 - RC n° 19424 - CNSS n°4296100 - Identifiant fiscal n° 15218409

ICE : 001850656000092 – RIB : 190794212114231562003984

**FACTURE N° : 000043124**

ICE : 001850656000092

INPE : 063061733

Deroua le 18-01-2022

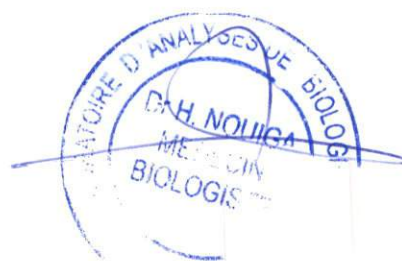
Mme Mariam JENJARE

Demande N° 2201180044

Date de l'examen : 18-01-2022

Analyses :

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9005	Forfait de prise en charge pré-analytique du patient	B8
0118	Glycémie	B30
0216	Numération formule	B80
0164	TSH us	B250
0439	Vitamine D	B450
0223	VS	B30

Total des B : 848**Montant total payé : 680DH****Type du règlement : Espèces****Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent quatre-vingts dirhams**

Dr. Hanane NOUIGA

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale
D.U. Qualité Biologie Médicale - Paris VI
Biochimie clinique - Hormonologie - Immunologie
Hématologie Biologique - Bactériologie médicale
Virologie médicale - Parasitologie - Mycologie

د. حنان انويغة

طبيبة اختصاصية في التحاليل الطبية
دبلوم الجودة من جامعة باريس 6
الكيمياء الحيوية السريرية - علم الهرمونات - علم الدم البيولوجي
علوم البكتيريا و الفيروسات - علوم الطفيليات و الفطريات الطبية

Saisi le : 18-01-2022 11:04

2109020050

Prélevé le : 18-01-2022 11:38
au labo



Edité le : 18-01-2022 à 15:31

INPE 063061733

Mme JENJARE Mariam

Né(e) le : 29-05-2006

N° de dossier : 2201180044

Prescripteur : Dr BENJELLOUN HOUDA,
CASABLANCA

HEMATOCYTOLOGIE

Hémogramme : NFS

Cytométrie en flux / Impédance
Résultat en fonction du sexe et de l'âge du patient

02-09-2021

Leucocytes :	7,21	10 ³ /μL	(4,50-11,40)	7,30
Hématies :	4,92	10 ⁶ /μL	(4,10-5,55)	4,65
Hémoglobine :	14,5	g/dL	(12,0-15,4)	13,8
Hématocrite :	43,8	%	(35,5-45,0)	41,6
VGM :	89,0	fL	(79,0-96,0)	89,0
TCMH :	29,5	pg	(26,5-33,0)	29,7
CCMH :	33,1	g/dL	(30,0-36,0)	33,2
Polynucléaires Neutrophiles :	61,1	%		52,7
Soit:	4,41	10 ³ /μL	(1,70-7,90)	3,85
Polynucléaires Eosinophiles :	6,1	%		6,9
Soit:	0,44	10 ³ /μL	(0,02-0,55)	0,50
Polynucléaires Basophiles :	0,3	%		0,5
Soit:	0,02	10 ³ /μL	(<0,20)	0,04
Lymphocytes :	25,4	%		35,1
Soit:	1,83	10 ³ /μL	(1,20-5,20)	2,56
Monocytes:	7,1	%		4,8
Soit:	0,51	10 ³ /μL	(0,10-0,90)	0,35
Plaquettes :	318	10 ³ /μL	(160-385)	330

Vitesse de sédimentation

02-09-2021

VS 1ère heure

8 mm

(2-8)

17

VS de référence (1ère heure): Homme VS < âge/2, Femme VS < (âge+10)/2



Dr. Hanane NOUIGA

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale
D.U. Qualité Biologie Médicale - Paris VI

Biochimie clinique - Hormonologie - Immunologie
Hématologie Biologique - Bactériologie médicale
Virologie médicale - Parasitologie - Mycologie

د. حنان انويغة

طبيبة اختصاصية في التحاليل الطبية
دبلوم الجودة من جامعة باريس 6
الكيمياء الحيوية السريرية - علم الهرمونات - علم الدم البيولوجي
علوم البكتيريا و الفيروسات - علوم الطفيليات و الفطريات الطبية

Mme JENJARE Mariam, N° de dossier : 2201180044, édité le : 18-01-2022

BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeûn

(Colorimétrie enzymatique: GOD/POD - KONELAB)

0,79 g/L

(0,70-1,10)

4,38 mmol/L

(3,89-6,11)

HORMONOLOGIE - VITAMINES

25-OH-Vitamine D (D2+D3)

(Chimiluminescence / Access 2 - Beckman Coulter)

Interprétation

Déficient	< 20
Insuffisant	20 - 29
Suffisant	30 - 100
Toxicité potentielle	> 100

37,7 ng/mL

TSH us

(Chimiluminescence / Access 2 - Beckman Coulter)

- Hyperthyroïdie: TSH < à 0.15 mUI/L
- Hypothyroïdie: TSH > à 7.77 mUI/L

2,311 mUI/L

(0,380-5,330)

02-09-2021

2,491

Les Normes selon les tranches d'âge:

- Nouveau né: 0.7 à 15.2
- de 1 à 3 mois: 0.72 - 11.00
- de 4 à 12 mois: 0.73 - 8.35
- de 1 an à 6 ans: 0.7 - 5.97
- de 7 ans à 11 ans: 0.6 - 4.84

Pour une femme enceinte l'intervalle de référence varie selon les trimestres de grossesse comme suit:

- T1: de 0.05 à 3.7 - T2: de 0.31 à 4.35 - T3: de 0.41 à 5.18

Chez un Nouveau né, la TSH augmente à la 30 minute de vie (80 mUI/L) puis retourne à la normale vers 2 - 5 jours

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer le dysfonctionnement thyroïdien. Une variation minime de la T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH. Cependant la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

